



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JANVIER 2014 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2013

Présents : M. LAGRANGE Georges - Mme FAVRE Annie - M. BRAIZE Alain - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. PEERSMAN André - M. GAILLARD Fabrice - Mme DUMAS Claudine - M. RICCI Pierre - Mme LANVERS Édith

Absents ou excusés : M PERSIN Franck - Mme. TSCHOFEN Béatrice - Mme LAVERY Joséphine -

Procurations : néant

A été élu(e) secrétaire : M. GAILLARD Fabrice

2 APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU :

Pas d'observation, adopté.

3 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

AFU "Sous les Buissons"

La Commune a validé l'attribution des 2 lots mitoyens restant disponibles, dans le cadre de cette "AFU".

Concernant les autres lots, les ventes sont en cours de régularisations, ou au niveau des permis de construire.

Association de Pêche :

Une réunion est prévue prochainement, afin de relancer l'association de pêche de la Commune.

Pont des Albertans :

Le conseil, se prononce pour la solution de réparation a minima, du pont des "Albertans", sous compétence de la CCHC. Pour une estimation d'environ 50 000 €, les travaux seront programmés cet automne.

CCHC (Communauté de Communes du Haut Chablais) :

La nouvelle communauté de communes du Haut Chablais, prend ses marques, avec l'intégration des nouvelles communes. Dans ce cadre le poste de Vice-Président occupé par Monsieur le Maire est pourvu par André PEERSMAN (1er adjoint). Monsieur le Maire restant membre du bureau exécutif.

Club des marcheurs :

Le club des marcheurs remercie la municipalité, pour sa subvention.

FINANCES - PERSONNELS

Tarifs de l'eau 2014 :

Le Conseil Municipal adopte les tarifs de l'eau suivants :

PRESTATIONS	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	TOTAL
COMMUNE			
Abonnement	93,00 €	42,00 €	135,00 €
M3	0,81 €	0,42 €	1,23 €
SIVOM			
Abonnement		46,00 €	46,00 €
M3		0,68 €	0,68 €
Redevance Pollution		0,28 €	0,28 €
Redevance modernisation	0,15 €		0,15 €
M3			
TOTAL			
Abonnement	93,00 €	88,00 €	181,00 €
M3	0,96 €	1,38 €	2,34 €

Crédits de reports 2013 :

Le Conseil Municipal prend note des crédits de reports 2013 :

- * Budget "Principal" : 72 500,00 €
- * Budget "Eau et assainissement" : 43 000,00 €
- * Budget "Touristique" : 126 000,00 €.

BASE DE LOISIR - SALLE POLYVALENTE

Problème chauffage :

Malgré une réunion, et l'intervention des entreprises, les problèmes de bon fonctionnement, du chauffage "géothermie", perdure. La Commune suit de près ce dossier, dans le cadre des réserves du présent marché.

POMPAGE DU LAC

Enquête publique :

Concernant le projet de pompage dans le lac, par notre délégataire la "SERMA", pour permettre l'enneigement du domaine skiable, une enquête publique est organisée en mairie, du 10 février au 13 mars.

Convention Commune - ERDF - SERMA :

Dans le cadre des travaux de pompage, le Conseil Municipal accepte la convention tripartite, pour l'enfouissement de la ligne 20 000 volts entre "le Lac" et "Ardent", pour une participation financière de la Commune estimée à 150 000 €.

Une convention sera dans ce cadre établit entre la Commune et la SERMA, pour finaliser ce dossier.

JURIDIQUE :

Litige parking :

La Commune a reçu, le pré-rapport de l'expert, concernant le problème des fuites dans l'ouvrage. Une réunion est prévue avec l'avocat, pour faire le point sur les réserves à apporter dans ce dossier, afin de prémunir les intérêts de la Commune, si les solutions préconisées dans le présent rapport sont insuffisantes, pour résoudre tous les problèmes d'infiltrations et redéfinir les préjudices.

Litige M. LIGER :

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire a défendre les intérêts de la Commune, suite à la mise en cause de la Commune, dans le cadre d'un frais de secours, devant le Tribunal d'Instance, par M. LIGER.

ECOLE :

Rythme scolaire :

La commission travaille actuellement, sur les modalités d'application de la réforme, qui sera applicable en septembre. Une réunion sera organisée, avec les parents d'élèves avant les vacances de février.

DIVERS :

Poubelles :

Les conteneurs semi enterrés sont opérationnels. Il est rappelé, que tout dépôts, hors de ces points est interdit. La Commune va prendre un arrêté dans ce sens, et compte sur le civisme des habitants, pour que ce nouveau mode de collecte des ordures ménagères soit respecté. A défaut une verbalisation des contrevenants sera possible.

HLM école :

Une réunion a eu lieu en mairie, pour l'attribution des logements dans les nouveaux HLM, près de l'école, qui doivent être livrés pour cet été.

La séance est levée à 21 h 10